



QPS Evaluation Services Inc.

Organisme de mise à l'essai, de certification et d'évaluation sur place.
Accrédité au Canada, aux É.-U. et à l'échelle internationale

Page 1

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE CERTIFICATION DE QPS

1. GÉNÉRALITÉS

QPS offre deux systèmes/programmes de certification par un tiers qui respectent les exigences pertinentes nord-américaines et internationales en matière d'accréditation, énoncées dans le guide ISO/IEC 67 comme suit :

Système de certification de type 3 - Système 3

Ce système comprend les activités suivantes :

Mise à l'essai d'échantillons du produit visé selon les exigences des essais décrits dans la norme pertinente.

- a) Évaluation de la construction du produit selon les exigences de construction de la norme pertinente
- b) Détermination de la conformité
- c) Préparation d'un « rapport d'étude » décrivant les mesures à prendre pour rendre le produit conforme
- d) Évaluation initiale de l'usine
- e) Décision de certifier ou non le produit
- f) Surveillance en usine

Système de certification de type 1 - Système 1a

Ce système comprend les mêmes activités que le système 3, à l'exception des alinéas d) et f)

Les directives et les modes opératoires en vertu desquels les deux programmes de certification sont mis en œuvre sont non discriminatoire et ne servent pas à créer des obstacles pour les requérants ni à éliminer des requérants. QPS offre les mêmes services à tous les requérants qui respectent les conditions énoncées dans les directives du programme pertinent.

Voici une description détaillée des principaux éléments du système de certification de type 3.

2. DEMANDE INITIALE

Le client soumet une « demande de soumission » (DDS) à QPS visant la mise à l'essai et l'évaluation de son produit. Pour faire sa demande le client peut remplir le formulaire de demande ou envoyer un courriel ou une lettre et fournir les renseignements qui suivent :

- Informations sur le produit comme la documentation commerciale, des photos, un manuel, des dessins, des schémas, etc. Ces renseignements permettent à QPS d'évaluer les essais à effectuer et les coûts du processus.
- Informations sur les usines et les sites de fabrication du produit, soit nom, adresse, etc.
- Informations sur la conformité des composants essentiels entrant dans la fabrication du produit.

3. REVUE DU CONTRAT/SOUMISSION

Après avoir étudié les informations fournies, QPS envoie au client une « trousse de certification » contenant les documents qui suivent :

- **Soumission** : formulaire indiquant les normes qui seront utilisées pour l'évaluation, les services qui seront rendus, une estimation des coûts, l'hypothèse servant à établir les frais, le montant du dépôt exigé pour que les travaux puissent commencer, les échantillons nécessaires pour les essais, les conditions du service, et tout autre renseignement qui pourrait être utile.
- **Formulaire de demande** : le requérant doit remplir et signer ce formulaire s'il accepte la soumission.
- **Entente de service** : le requérant doit remplir et signer cette entente s'il accepte la soumission.
- **Liste des composants essentiels de sécurité** : le requérant doit établir cette liste, le cas échéant.
- **Lieu de la mise à l'essai** : nom et adresse du laboratoire qui effectuera les essais, si la mise à l'essai est confiée à un sous-traitant.

YOUR FULL SERVICE PARTNER IN GLOBAL PRODUCT APPROVALS

81, rue Kelfield, bureaux 7-9, Toronto, ON M9W 5A3, Canada, tél. : 416-241-8857 téléc. : 416-241-0682
7700 Hub Parkway, Unit 1, Cleveland, OH, USA. tél. : 216-377-3191 téléc. : 216-377-3192
sites Web www.qps.ca et www.qpscertainment.com
sans frais : 1- 877-746-4777



QPS Evaluation Services Inc.

Organisme de mise à l'essai, de certification et d'évaluation sur place.
Accrédité au Canada, aux É.-U. et à l'échelle internationale

Page 2

4. FRAIS

Les frais indiqués dans la soumission sont établis à partir d'une revue de la documentation fournie et sont valables pour une évaluation du produit. Les frais indiqués ne couvrent pas les essais ou évaluations supplémentaires qui pourraient être nécessaires dans l'éventualité d'une défaillance, ni la mise à l'essai de composants/sous-ensembles utilisés dans le produit pour en déterminer la conformité aux normes sur les composants pertinentes.

5. PRÉSENTATION DU PRODUIT

Si le client accepte la soumission, il doit remettre à QPS :

- Le «**formulaire de demande**» rempli et signé
- L'«**entente de service**» remplie et signée
- La «**liste des composants essentiels de sécurité**» remplie
- Un «**bon de commande**» couvrant les frais indiqués dans la soumission
- Un «**dépôt**» (le cas échéant)
- Un ou plusieurs «**échantillons**» du produit visé

6. SÉLECTION DES ÉCHANTILLONS

Les échantillons à soumettre à QPS en vue de l'évaluation doivent être représentatifs de la production et devraient être choisis au hasard, au moment de la production ou parmi les produits entreposés. Si les échantillons sont des prototypes, QPS se réserve le droit de vérifier la conformité sur des échantillons issus de la production.

7. LANCEMENT DU PROJET

Une fois la documentation reçue et vérifiée, QPS procédera à ce qui suit :

- Confier la mise à l'essai et l'évaluation du produit à un «**ingénieur de projet**» qualifié.
- Assigner un «**numéro de dossier**» aux nouveaux clients. Ce numéro qui sert à identifier le client sert aussi de «**numéro de contrôle**» pour la traçabilité.
- Assigner un «**numéro de projet**» au projet.

8. LIEU DE MISE À L'ESSAI ET OPTIONS

QPS effectue généralement la mise à l'essai et l'évaluation des produits dans ses propres laboratoires.

Il peut cependant arriver que la mise à l'essai soit confiée à un laboratoire indépendant qualifié par QPS. Dans ces cas, QPS en avise le client et lui demande de confirmer par écrit qu'il accepte cette décision. QPS conserve l'entière responsabilité des résultats de la mise à l'essai, de l'intégrité des données obtenues par le laboratoire indépendant, et de la certification du produit.

La mise à l'essai peut aussi être effectuée dans les installations du client en vertu d'un ou plusieurs des services offerts par QPS. Des détails sur ces services sont fournis sur demande.

- Mise à l'essai dans les installations du fabricant
- Mise à l'essai en présence d'un observateur
- Mise à l'essai par le fabricant supervisée

9. NORMES UTILISÉES ET INTERPRÉTATION

Le produit est mis à l'essai et évalué selon l'édition en vigueur de la norme nationale et/ou internationale pertinente.

Si l'interprétation d'une exigence d'une norme est mise en cause pour un produit, les membres de l'«**équipe des spécialistes**» de QPS, ou du «**comité rédacteur de normes**» pertinent seront consultés afin de trouver une solution.

10. RAPPORT D'ÉTUDE

Une fois la mise à l'essai/évaluation terminée, QPS prépare un «**rapport d'étude**» indiquant les conclusions de l'enquête, et la conformité ou la non-conformité. Le rapport décrit les caractéristiques de construction ou les résultats d'essai non conformes aux normes pertinentes, les mesures que le client doit prendre pour corriger les non-

YOUR FULL SERVICE PARTNER IN GLOBAL PRODUCT APPROVALS

81, rue Kelfield, bureaux 7-9, Toronto, ON M9W 5A3, Canada, tél. : 416-241-8857 téléc. : 416-241-0682
7700 Hub Parkway, Unit 1, Cleveland, OH, USA. tél. : 216-377-3191 téléc. : 216-377-3192
sites Web www.qps.ca et www.qpscertainment.com
sans frais : 1- 877-746-4777



QPS Evaluation Services Inc.

Organisme de mise à l'essai, de certification et d'évaluation sur place.
Accrédité au Canada, aux É.-U. et à l'échelle internationale

Page 3

conformités, et toutes autres conditions de certification que le client doit respecter. QPS s'efforcera de compléter le processus de mise à l'essai/évaluation avant de préparer son rapport d'étude.

Le client doit réagir à chacun des points soulevés dans le rapport d'étude pour que QPS poursuive le processus de certification.

11. NOUVELLE SOUMISSION

Si les résultats des essais ne sont pas conformes aux exigences ou si des lacunes sont détectées au chapitre de la construction en cours d'enquête, QPS peut demander au client de lui fournir un **échantillon amélioré** du produit afin de refaire les essais et l'évaluation. Dans ce cas, QPS remettra au client une estimation du coût de la reprise des essais/de l'évaluation.

12. INSPECTION INITIALE EN USINE

Conformément aux exigences relatives à l'accréditation, QPS effectuera une «inspection initiale en usine» (IIU) avant d'accorder la certification. L'objectif de l'IIU est de déterminer si l'usine :

- A mis en place les modes opératoires de contrôle de la qualité nécessaires et les moyens de fabriquer les produits certifiés en question de façon continue en respectant les paramètres prescrits dans la documentation de certification.
- Emploie du personnel technique formé et qualifié, possède l'appareillage d'essai nécessaire et a mis en place les modes opératoires d'essai nécessaires à la conduite des «essais de production» prescrits dans le rapport de certification.
- A mis en place les modes opératoires d'essai nécessaires à la maîtrise de la marque/des étiquettes de certification QPS conformément à l'entente de service.
- A mis en place les modes opératoires permettant de traiter adéquatement les non-conformités aux exigences des essais et les plaintes des clients, et de mettre en œuvre les mesures correctives indiquées.

L'IIU est effectuée par un représentant du Service d'inspection sur place de QPS à chaque usine qui fabrique le produit et appose la marque/l'étiquette de certification QPS avant l'expédition. L'IIU peut dans certains cas être combinée à la première «inspection en usine».

QPS peut aussi dans certains cas décider de ne pas effectuer d'IIU.

13. ENTENTE DE SERVICE

Avant que la certification de son produit ne soit accordée, le client doit signer une «**entente de service**» avec QPS.

Cette entente constitue un contrat exécutoire entre QPS et chacune des parties responsable de la fabrication du produit et de l'utilisation de la marque de certification QPS.

L'entente définit les obligations et les responsabilités des parties, et établit le droit de regard de QPS sur l'utilisation de ses marques et étiquettes de certification.

14. CERTIFICATION

Si le produit mis à l'essai/évalué est jugé conforme aux normes pertinentes, et si le client a respecté les conditions de certification (y compris la signature de l'entente de service), QPS émettra un «**certificat de conformité**» (CdC) qui autorise le client à apposer la **marque/l'étiquette de certification QPS** sur les produits conformes. QPS émettra également un «**rapport de certification**» qui décrit en détails les caractéristiques importantes et essentielles du produit certifié.

15. UTILISATION DE LA MARQUE DE CERTIFICATION

Une illustration prête à photographier de la **marque de certification QPS** peut être obtenue uniquement de QPS ou d'une source approuvée par QPS. Le client peut être autorisé à incorporer la marque de certification à la plaque signalétique du produit.

Le client peut aussi se procurer les étiquettes de certification auprès de QPS.

16. RÉPERTOIRE DES PRODUITS CERTIFIÉS

YOUR FULL SERVICE PARTNER IN GLOBAL PRODUCT APPROVALS

81, rue Kelfield, bureaux 7-9, Toronto, ON M9W 5A3, Canada, tél. : 416-241-8857 téléc. : 416-241-0682

7700 Hub Parkway, Unit 1, Cleveland, OH, USA. tél. : 216-377-3191 téléc. : 216-377-3192

sites Web www.qps.ca et www.qpscertainment.com

sans frais : 1- 877-746-4777



QPS Evaluation Services Inc.

Organisme de mise à l'essai, de certification et d'évaluation sur place.
Accrédité au Canada, aux É.-U. et à l'échelle internationale

Page 4

Une fois la certification accordée, QPS inscrira le produit dans son «**répertoire des produits certifiés**» qui peut être consulté librement sur notre site Web conformément aux exigences relatives à l'accréditation.

17. UTILISATION DE LA RAISON SOCIALE DE QPS ET DE SES MARQUES ET ÉTIQUETTES DE CERTIFICATION

L'utilisation de la raison sociale de QPS, de son logo ou des ses marques et étiquettes de certification sur des produits ou dans des dépliants, de la documentation commerciale ou des textes publicitaires, etc., d'une manière qui indique ou laisse entendre qu'un produit est certifié par QPS est interdite sauf si le client a reçu l'autorisation écrite de le faire par QPS.

18. INSPECTIONS EN USINE

Les produits certifiés par QPS font l'objet d'«**inspections en usine**», lesquelles sont des visites non planifiées de l'usine où le produit est fabriqué et où la marque/l'étiquette de certification QPS est apposée. La marque de certification QPS qui figure sur un produit indique que ce produit est certifié et qu'il est fabriqué selon les conditions de l'entente de service.

Ces inspections ont pour but d'assurer ce qui suit :

- Les produits certifiés sont fabriqués selon le rapport de certification
- Les «essais de production» exigés sont effectués.
- Les modes opératoires de contrôle de la qualité/production sont respectés.

Le client doit payer le coût des inspections en usine et des «**frais de gestion annuels**» pour l'utilisation de la marque de certification.

19. RÉVISIONS/MODIFICATIONS DES PRODUITS CERTIFIÉS

Les produits certifiés doivent être construits conformément au rapport de certification et aux normes pertinentes. Le client est tenu d'aviser QPS de tout changement ou de toute modification à la conception ou à la construction du produit certifié qui pourrait avoir un effet sur la conformité aux exigences et au rapport de certification. QPS étudiera les modifications envisagées et décidera si les essais doivent être refaits ou si des essais supplémentaires doivent être effectués. Il est interdit au client de poursuivre le marquage des produits concernés tant que QPS n'a pas approuvé les modifications.

20. RÉVISIONS AUX NORMES

Les normes sont revues ou mises à jour de façon périodique et des exigences peuvent être ajoutées qui nécessitent une remise à l'essai des produits certifiés pour assurer qu'ils sont conformes aux nouvelles exigences. Dans ces cas, QPS avise les clients par écrit. Le client doit alors indiquer les produits certifiés pour lesquels il souhaite conserver la certification et QPS l'informerá des échantillons à soumettre en vue de la réévaluation.

21. MODE DE FACTURATION

En général, une facture est envoyée au client une fois les travaux terminés. Dans le cas des projets importants qui se déroulent sur plusieurs mois, QPS produit une facture proportionnelle mensuellement, jusqu'à l'achèvement des travaux.

22. PROCÉDURE D'APPEL

QPS a mis en place une «**procédure d'appel**» conforme aux exigences des organismes d'accréditation pertinents, qui est à la disposition de tout client qui en fait la demande. En vertu de la procédure d'appel, le client peut soumettre sa position aux divers échelons de la direction de QPS dans l'éventualité où le différend ne peut être réglé par le chargé de projet.

YOUR FULL SERVICE PARTNER IN GLOBAL PRODUCT APPROVALS

81, rue Kelfield, bureaux 7-9, Toronto, ON M9W 5A3, Canada, tél. : 416-241-8857 téléc. : 416-241-0682
7700 Hub Parkway, Unit 1, Cleveland, OH, USA. tél. : 216-377-3191 téléc. : 216-377-3192
sites Web www.qps.ca et www.qpscertainment.com
sans frais : 1- 877-746-4777



QPS Evaluation Services Inc.

Organisme de mise à l'essai, de certification et d'évaluation sur place.
Accrédité au Canada, aux É.-U. et à l'échelle internationale

Page 5

YOUR FULL SERVICE PARTNER IN GLOBAL PRODUCT APPROVALS

81, rue Kelfield, bureaux 7-9, Toronto, ON M9W 5A3, Canada, tél. : 416-241-8857 téléc. : 416-241-0682
7700 Hub Parkway, Unit 1, Cleveland, OH, USA. tél. : 216-377-3191 téléc. : 216-377-3192
sites Web www.qps.ca et www.qpscertainment.com
sans frais : 1- 877-746-4777